



Le point sur ● ● ●

Gouvernement affaires étrangères éducation justice économie finances commerce extérieur affaires sociales

santé égalité des territoires logement intérieur écologie développement durable énergie redressement productif travail emploi

enseignement supérieur recherche droits des femmes agriculture agroalimentaire réforme de l'Etat décentralisation fonction publique outre-mer sports jeunesse éducation populaire vie associative budget réussite éducative relations avec le Parlement ville affaires européennes personnes âgées dépendance artisanat commerce tourisme économie sociale et solidaire famille personnes handicapées développement Français de l'étranger francophonie transports économie entreprises innovation

... 1 AN APRES : LE PACTE DE COMPETITIVITE

De la part de la porte-parole
Najat Vallaud-Belkacem

Diffusion limitée –mercredi 6 novembre 2013

« Le gouvernement a fait le choix de mettre en place des outils puissants à la disposition des acteurs économiques. Il appartient aux entreprises de s'emparer de ces outils, pour redresser leur compétitivité, investir, innover, recruter. » (Premier ministre, 04/11/13)

1. Dès novembre 2012, un plan complet qui répond aux difficultés identifiées par Louis Gallois

a- Le Rapport Gallois : le constat d'une économie française en décrochage

Il y a un an, le 6 novembre 2012 très exactement, le gouvernement arrêtaient les 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. La veille, Louis Gallois avait remis son rapport sur la compétitivité de l'économie française, dans lequel il faisait le constat d'une perte massive de compétitivité de l'économie française sur la décennie 2002-2012, ce qu'il qualifiait de « véritable décrochage ». Le rapport de Louis Gallois précisait que « cette perte de compétitivité est pour une large part à l'origine des déséquilibres des finances publiques comme du chômage ; elle limite notre marge de manœuvre en Europe et dans le monde ; elle menace notre niveau de vie et notre protection sociale ; elle réduit la capacité de croissance de l'économie ». Louis Gallois tirait la sonnette d'alarme, en soulignant que « la cote d'alerte est atteinte ».

Sur la base du rapport Gallois, le Premier ministre a présenté le 6 novembre 2012 **les 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**, pour faire ce que les gouvernements précédents n'ont « jamais eu le courage de faire » pour redonner des marges de manœuvre aux entreprises (PM, 06/11/2012).

b- Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : qu'est-ce que c'est ?

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi regroupe **35 mesures très concrètes** pour les entreprises :

- **La mise en place d'un "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (CICE)**, qui permet un allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros annuels dès 2014, pour relancer l'investissement et l'embauche. Le CICE permet aux entreprises de récupérer automatiquement 6% de la masse salariale brute sous 2,5 SMIC (4 % en 2013) ;

- **La mise en place de financements performants et de proximité au profit des TPE, PME et ETI :** La Banque Publique d'Investissement (BPI), mise en œuvre dès janvier 2013, accompagne et propose ainsi des solutions aux entreprises dans chaque région et à chaque étape clé de leur croissance (prêts, fonds propres, etc.), mais aussi une réponse immédiate à leurs besoins de trésorerie;
- **Le renforcement de la dynamique d'innovation** pour redonner de la valeur ajoutée aux produits et les convertir en succès commerciaux ;
- **La volonté de produire ensemble** pour faire émerger des ETI au sein des filières et mieux associer l'ensemble des composantes de l'entreprise à la mise en œuvre de leurs stratégies, dans le cadre d'un dialogue social rénové ;
- **Le renforcement des aides à l'export** pour dynamiser le développement international des PME et des ETI ;
- **L'offre aux jeunes et aux salariés de formations tournées vers l'emploi et l'avenir:** Il s'agit de mieux identifier les besoins en compétences des entreprises et d'anticiper les mutations économiques ;
- **La simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire et fiscal des entreprises :** Les échanges d'informations entre administrations sont accélérés, la lutte contre la « sur-transposition » du droit communautaire est engagée ;
- **L'assurance d'une action publique exemplaire et de réformes structurelles au service de la compétitivité :** Le gouvernement s'est engagé à redresser les finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour nos entreprises.

EN CHIFFRES

Le CICE

- Un emploi salarié au SMIC correspond à un crédit d'impôt de plus de 1 000 € par an.
- Pour une PME employant 250 personnes à un salaire de 2 SMIC, c'est 500 000 € par an disponibles pour investir, innover, embaucher

EN CHIFFRES

Soutiens à l'export

- Des soutiens financiers simplifiés et amplifiés
- Accompagnement de 1 000 PME et ETI à l'International d'ici 2015
- +2 000 Volontariat international en entreprise d'ici fin 2015

2. Un an après le lancement du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : un premier bilan positif

« Ce pacte, c'est un engagement dans la durée, c'est un travail en profondeur » (PM, 06/11/2012).

Un an après le lancement du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le Premier ministre a présenté à Saint Etienne le 4 novembre 2013 un premier bilan des décisions prises.

Les mesures du Pacte sont en place. Le CICE produit déjà des effets - l'Insee estime que 30 000 emplois ont été créés en 2013 grâce au CICE - et va encore monter en puissance en 2014. Le financement des entreprises a été sensiblement renforcé, notamment avec la création de la Banque publique d'investissement, qui a déjà accompagné près de 60 000 entreprises sur les 9 premiers mois de 2013. Les soutiens à l'export ont été simplifiés et amplifiés.

EN CHIFFRES

Premier bilan du Pacte

- 30 000 emplois d'ores et déjà créés grâce au CICE selon l'INSEE
- 60 000 entreprises accompagnés par la BPI depuis 9 mois
- 130 mesures de simplification de la vie des entreprises en cours de mise en œuvre

130 mesures de simplification de la vie des entreprises ont été décidées et sont en cours de mise en œuvre. L'apprentissage est en train d'être réformé pour en renforcer l'efficacité.

« Le gouvernement a fait le choix de mettre en place des outils puissants à la disposition des acteurs économiques. Il appartient aux entreprises de s'emparer de ces outils, pour redresser leur compétitivité, investir, innover, recruter. » (Premier ministre, 04/11/13)

3. De nouvelles mesures pour amplifier la dynamique

Dans le prolongement de cette politique ambitieuse, le Premier ministre a dévoilé lundi 4 novembre 2013 de **nouvelles mesures pour dynamiser la montée en gamme de notre économie**. Le plan préparé par Fleur Pellerin et Geneviève Fioraso, et présenté à Saint-Etienne, vise à établir « **une nouvelle donne pour l'innovation** », en changeant l'état d'esprit de l'ensemble de la société en faveur de l'innovation. Le goût du risque et la culture de l'entrepreneuriat seront davantage diffusés à l'école. Les échanges entre laboratoires publics et privés seront encouragés. La communauté des acteurs qui financent l'innovation sera renforcée. La propriété intellectuelle française sera mieux valorisée, avec la création d'un fonds souverain de propriété intellectuelle doté de 100 millions d'euros. Une commission d'évaluation des politiques d'innovation sera établie, au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

En termes financiers, le fonds national d'innovation sera doté de 240 millions d'euros. Par ailleurs 1,1 milliard d'euros sera déployé en faveur des entreprises innovantes en croissance, à partir du programme d'investissements d'avenir et de Bpifrance.

"L'innovation, c'est un état d'esprit, c'est un écosystème, c'est une culture" (Premier ministre, 04/11/13)